



CHARTRE POUR LA DIVERSITÉ, L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ET LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Promouvoir la diversité, veiller à l'égalité des chances et lutter contre toute forme de discrimination constituent des enjeux forts de la politique RH de l'Association REALISE. La présente Charte a pour finalité de **sensibiliser** l'ensemble des acteurs de l'Association à ces problématiques. Cette approche pluraliste fait de l'égalité de traitement une des **valeurs essentielles** prônées par l'Association tant à l'égard des **salariés**, des **usagers accueillis** que de ses **partenaires**.

■ 1. DISCRIMINER, QU'EST-CE QUE C'EST ?

- Discriminer revient à **différencier des personnes pourtant placées dans des situations comparables, en traitant certaines d'entre elles de manière défavorable sur la base de critères ou motifs prohibés** par la Loi (voir principe de non discrimination article L.1132-1 et suivants du code du travail).
- Cette discrimination peut être **directe** (une personne est traitée moins favorablement qu'une autre sur la base de critères discriminatoires) ou **indirecte** (un critère ou une pratique apparemment neutre est en réalité susceptible d'entraîner un désavantage particulier pour une catégorie de personnes par rapport à d'autres personnes). Conscientes ou inconscientes, de telles pratiques sont incompatibles avec l'éthique professionnelle et la déontologie défendues par l'Association REALISE.

■ 2. À TRAVERS CETTE CHARTE, L'ASSOCIATION RÉAFFIRME LA NÉCESSITÉ DE :

- **Respecter le droit antidiscriminatoire et veiller à ne pas stigmatiser** un de ses collaborateurs ou subordonnés du fait de son origine, sexe, mœurs, orientation sexuelle, ethnies, nationalité ou race, ses opinions politiques, activités syndicales ou mutualistes, convictions religieuses, apparence physique, patronyme, état de santé, handicap, état de grossesse, âge, situation de famille ou ses caractéristiques génétiques
- **Sensibiliser et inciter son entourage professionnel** au respect des principes énoncés et s'attacher dans la pratique quotidienne à ce que les personnes soient traitées de façon juste et objective
- **Respecter les principes de diversité, de non-discrimination et d'égalité des chances** dans la gestion des ressources humaines en assurant la transparence de ses processus notamment en matière de recrutement, formation, mobilité, évolution de carrière, rémunération et conditions de travail
- **Considérer la notion de diversité comme un objet de dialogue** et ancrer celle-ci dans la culture de REALISE.

■ 3. LA POSITION DE L'ASSOCIATION

- L'Association REALISE choisit, conformément à ses valeurs, d'agir en faveur de l'égalité de traitement. Elle entend lutter contre toute forme de discrimination car celles-ci représentent de réelles sources de souffrance et un frein à l'insertion sociale et professionnelle pour les personnes qui en sont victimes.
- Pour contrer ces formes d'injustice, la **politique RH** de l'Association s'appuie sur **l'appréciation des seules compétences individuelles des salariés**. Cette approche se veut **neutre et objective** en se fondant sur des critères strictement professionnels. Cette ligne de conduite tend à assurer à chacun une égalité de traitement et de droit.
- L'Association REALISE souhaite clairement que sa politique managériale ainsi que les pratiques professionnelles de l'ensemble de ses salariés s'inscrivent pleinement dans cette philosophie. Elle considère la défense des principes républicains comme un facteur de **qualité de travail** et par la même un facteur de **dynamisme social**.

L'égalité professionnelle, la lutte contre les discriminations et la diversité se doivent de constituer un enjeu important pour l'ensemble des acteurs de l'Association. Ces derniers doivent tous s'attacher à défendre ces principes et à véhiculer par la même les valeurs fondamentales de l'Association que sont le respect mutuel, le dialogue, la tolérance et la solidarité.